



Ville d'Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

Message d'intérêt public

Déclaration de la Ville sur le contrôle des animaux et la sécurité de la communauté

22 mai 2025 — Iqaluit (Nunavut)

La Ville d'Iqaluit réaffirme ses efforts pour assurer la sécurité publique et promouvoir la prise en charge responsable des animaux de compagnie en réponse aux préoccupations croissantes concernant les animaux en liberté dans la communauté.

Les animaux de compagnie, en particulier les chiens, ont une grande importance culturelle et personnelle en milieu nordique. Cependant, lorsque les chiens sont autorisés à errer librement, ils peuvent présenter de graves risques pour eux-mêmes, les citoyens, citoyennes et les visiteurs, visiteuses. Au Nunavut et dans d'autres communautés du nord, les incidents liés aux chiens sont en hausse depuis les dernières années. Il est entre autres question de blessures graves et, dans certains cas tragiques, de décès. Ces événements ont profondément bouleversé les communautés et soulignent le besoin urgent de mettre en place des stratégies efficaces de contrôle et de prévention des animaux.

Pour atténuer ces risques et améliorer la sécurité publique, la Ville d'Iqaluit a adopté le règlement n° 1018, qui modifie le règlement n° 924 sur le contrôle des animaux domestiques. Le règlement a été adopté en deuxième lecture, et une troisième et dernière lecture est prévue pour le 10 juin 2025.

Les principaux changements proposés sont les suivants :

- Réduire la période de détention des animaux en liberté de 72 heures à 24 heures, avec une prolongation allant jusqu'à 72 heures les fins de semaine et les jours fériés.
- Élargir les pouvoirs d'application du règlement pour la saisie, la mise en fourrière, le transfert ou l'euthanasie d'animaux dans des circonstances spécifiques et exceptionnelles.



Ville d'Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

- Augmenter les sanctions pour les propriétaires d'animaux sans permis animalier ou récidivistes.
- Renforcer les exigences pour les permis animaliers. Les permis pour animaux de compagnie sont gratuits et sont disponibles au bureau du Service municipal du maintien de l'ordre (bâtiment 1549).

Par souci de transparence et pour une meilleure compréhension de la situation, voici les données statistiques concernant les animaux pour l'année en cours (du 1^{er} janvier 2025 à aujourd'hui) :

- Nombre d'animaux capturés : 47
- Nombre d'animaux retournés à leurs propriétaires : 21
- Nombre d'animaux actuellement à la fourrière : 4
- Nombre d'animaux adoptés localement : 3
- Nombre d'animaux adoptés dans des refuges du sud : 3
- Nombre d'animaux euthanasiés (y compris malades ou blessés) : 15
- Nombre de plaintes pour cruauté envers les animaux : 3
- Nombre de morsures/d'attaques de chien signalées : 2
- Nombre d'animaux happés par un véhicule motorisé : 1 (mort)
- Nombre total d'appels pour signaler des animaux morts : 8
- Nombre d'amendes imposées en vertu du règlement sur les animaux domestiques : 13
- Nombre de médailles pour chiens remises depuis 2025 : 54

Ces données reflètent à la fois l'ampleur du défi et les progrès réalisés. Plus du tiers des animaux capturés ont été retournés à leurs propriétaires, ce qui démontre l'importance de l'identification des animaux de compagnie et de la coopération du public. La Ville a également facilité les adoptions locales et hors territoire afin de donner une seconde chance à un grand



Ville d'Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

nombre d'animaux. Cette année, 54 médailles de chien ont déjà été remises. La prise en charge responsable des propriétaires d'animaux est clairement en hausse et ces efforts sont essentiels pour améliorer la sécurité de la communauté.

La Ville tient à souligner que l'euthanasie est une mesure de dernier recours. Elle n'est utilisée qu'après avoir épousé tous les efforts raisonnables pour restituer l'animal ou le placer dans un nouveau foyer, et uniquement lorsque la santé ou la sécurité de l'animal est sérieusement menacée. La Ville maintient son engagement à adopter des pratiques de soins animaliers qui soient humaines et culturellement informées. La municipalité poursuit aussi sa recherche de partenariats avec d'autres organismes de protection des animaux.

Les citoyennes et citoyens peuvent apporter leur contribution en :

- Gardant leurs animaux en laisse et sous contrôle en public.
 - Inspectant régulièrement la cour et les barrières de sa propriété et son système d'attache pour éviter les fuites.
 - Évitant de laisser son chien attaché et sans surveillance pendant des périodes prolongées.
 - Signalant tout animal en liberté en composant le 867-979-5650 pendant les heures d'ouverture.

Merci d'appuyer notre objectif commun d'une communauté sécuritaire, respectueuse et responsable pour tous.

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Geoff Byrne

Gestionnaire des communications et du service à la clientèle

Ville d'Iqaluit

867-979-5619 | G.Byrne@igaluit.ca